

N° 12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	07
Votants	07
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-deux, le **SIX AVRIL**

le Conseil Municipal de la Commune de **LILHAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Gilbert SIOUTAC**, Maire.

PRESENTS : BAYLE-DUFRECHOU Nelly, CAUDRON Laurence, COUSSE Christophe, LAFFORGUE Alain, LARROZE Gisèle, RAYMOND Régis, SIOUTAC Gilbert

ABSENTES : BACHEVILLIER Stéphane, DEJARDIN Magali, MERLE Karine, ROQUES Michel

Secrétaire de séance : BAYLE-DUFRECHOU Nelly

OBJET :

Vote DU Budget Primitif 2022

Vu les documents budgétaires,

Date de la convocation :

29 mars 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et R 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements administratifs,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le 
ID : 031-213103013-20220406-D_122022-BF

- **ADOpte le budget primitif 2022 tel qu'il lui a été présenté et établi comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	201 225.95€	201 225.95€
INVESTISSEMENT	47 178.46€	47 178.46€
TOTAL	248 404.41€	248 404.41€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Gilbert SIOUTAC

